



PRÉFET DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
Unité Planification

Affaire suivie par : Sonia TABUTEAU
Téléphone : 05 49 03 13 35
Télécopie :
Mel : ddt-bal-fonctionnelle-pac@vienne.gouv.fr

Réf. : DDT-SUA-UP-ST-2015-

Objet : Porter à connaissance de l'État

La préfète de La Région Poitou-
Charentes

Préfète de la Vienne

à

Monsieur le maire de Paizay-Le-Sec
1 Rue de la Mairie
86300 PAIZAY-LE-SEC

Poitiers, le 25 NOV. 2015

Par délibération du 05 octobre 2015, le conseil municipal de votre commune a engagé une procédure d'élaboration de plan local d'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L. 121-2 et R. 121-1 du code de l'urbanisme, le préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents, le cadre législatif et réglementaire à respecter, les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants ainsi que les études techniques relatives aux questions d'urbanisme dont il dispose.

Le porter à connaissance de votre commune est consultable et peut être téléchargé sur le site internet des services de l'État du département de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire, construction et logement > Aménagement du territoire > Planification »).

Dans le respect de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme, je vous remercie de bien vouloir associer mes services à l'élaboration de votre projet.

Pour la Préfète,
Le Directeur départemental des territoires

**Le Directeur Départemental
des Territoires**

Jean Jacques PAILHAS